

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport Hautes-Pyrénées

Ref : 2023-1390585

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de Montpellier

Recteur de Toulouse

DRAJES Occitanie IA-DASEN

Lozère

Localisation

Tarbes

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 23/11/2023

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A+
(Encadrement supérieur - Emplois de direction)

Management

Oui

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

- Assurer l'encadrement du service dédié qui compte 10 agents (7 A, 2 B, 1C) ;
- Garantir le déploiement des politiques de l'Etat en matière de sport, de jeunesse,

d'engagement et de vie associative : déterminer les objectifs, l'organisation et la répartition des moyens, exercer le contrôle et l'évaluation des résultats et de la performance ;

- Construire, mettre en œuvre et animer les partenariats institutionnels et associatifs pertinents pour ce déploiement ;

- Développer la complémentarité éducative des actions et projets menés dans et hors du cadre scolaire

Profil recherché

Le candidat doit justifier d'une solide expérience dans le management public, la gestion d'équipe, la conduite de projets dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de la maîtrise des règles de gestion budgétaire et comptable, du droit et des contentieux administratifs.

Un fort intérêt pour les politiques publiques de jeunesse, de sports, d'engagement et de vie associative allié à une connaissance approfondie des domaines juridiques afférents (code du sport, code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, loi 1901 et régime juridique des associations) est attendu.

Des qualités relationnelles, rédactionnelles et de négociation constituent des atouts dans l'exercice de ces fonctions.

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du MENJ et du MSJOP ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est la DASEN des Hautes-Pyrénées.

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication, par voie

hiérarchique, et uniquement par courriel, à :

· Madame la Rectrice de l'académie de Montpellier, rectrice de région académique d'Occitanie à l'adresse suivante : ce.sgra@region-academie-occitanie.fr

· Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées : ia65@ac-toulouse.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

et au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :

de1-2candidature@education.gouv.fr

Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil CSP.

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État

Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur

et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

La DSDEN des Hautes-Pyrénées, administration déconcentrée de l'Etat, est garante, au nom de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, du bon fonctionnement du service public d'éducation et responsable dans le département de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement ont été rattachées au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis le 1er janvier 2021. Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports permet de développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie Ainsi, la continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire s'en trouve renforcée.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports met en œuvre les politiques publiques relatives au développement de la vie associative, des pratiques sportives

et éducatives, à la protection des mineurs et des pratiquants, à la jeunesse, à l'engagement et à l'éducation populaire. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités, des clubs sportifs, des accueils collectifs de mineurs et des associations dans des domaines aussi divers que complémentaires.

Développement de l'Éducation populaire et de la vie associative (FONJEP, FDVA,...) :

Développement de la pratique sportive, Agence nationale du sport (ANS), équipements sportifs, emplois sport, Aisance aquatique, J'apprends à nager, Savoir rouler à vélo (SRAV)

Accueils collectifs de mineurs (ACM) – Colos apprenantes

Éducateurs sportifs, déclarations activités aquatiques, manifestations sportives, homologation circuits.

Service national universel (SNU), Missions d'intérêt général (MIG), Service civique (SC), Réserve citoyenne (RC)

Dans une DSDEN composée de plusieurs divisions

Responsabilité d'un service à très fort enjeu fonctionnel et politique

Nombreux interlocuteurs internes (autres services DEOS, CPD EPS, personnels, rectorat de région académique, ...) externes (Préfet, services de la Préfecture, associations,...)

Contacts avec les chefs d'établissements, les IEN

Travail en proximité avec l'IA-DASEN, l'équipe de direction